

# LETTR TRIMESTRIELLE

3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2019 par Talence Gestion



## SOMMAIRE

### L'ÉDITO ..... 1

L'investissement en actions plus performant que le placement «sans risque» ?

### ACTUALITÉS DES MARCHÉS ..... 2

4 questions à Régis Lefort.

### POINT PATRIMONIAL ..... 3

Loi Pacte - Modernisation de l'assurance-vie, du PEA et du PEA-PME.

### FOCUS SUR TALENCE SÉLECTION PME. 4

Nos pépites dans l'univers des petites valeurs.

## L'ÉDITO

**Didier Demeestère**  
Président



En place depuis 10 ans, la baisse des rendements des produits de taux a toute chance de se prolonger compte tenu de la poursuite des politiques accommodantes des banques centrales. Dès lors, quel intérêt d'opter pour une stratégie de placement dite « sans risque » telle que livret A ou fonds en euros qui, compte tenu de l'inflation, fait perdre du pouvoir d'achat ?

Ces vieux réflexes guidés par la crainte de la prise de risque ne sont pas nouveaux mais ils deviennent très pénalisants dans le contexte actuel.

A l'opposé du placement sans risque, se situe l'investissement en actions ; il est le plus performant à condition qu'on lui laisse du temps, car sur une longue période le risque est normalement bien rémunéré. Au palmarès de tous les placements confondus, les actions emportent la palme sur les 40 dernières années.

En s'appuyant sur un service de gestion de patrimoine et un large choix de possibilités pour investir, votre gérant chez Talence Gestion pourra vous guider en tenant compte de votre horizon de placement et du niveau de risque avec lequel vous êtes le plus en phase.



Talence fait peau neuve !

Découvrez notre [nouveau site internet](#).



**TALENCE**  
GESTION

# ACTUALITÉS DES MARCHÉS

## NOTRE VISION DES MARCHÉS

Régis Lefort, Associé-Fondateur et Gérant OPCVM



1

### Quels événements ont marqué les marchés au cours du second trimestre ?

C'est bien sûr la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine qui a dominé les marchés. Ce qui est logique puisque la conjoncture mondiale, qui connaît un ralentissement, dépend largement du commerce international. Sur ce sujet, les mois d'avril et mai ont connu des vents contraires : en avril, les marchés actions ont été portés par les espoirs croissants d'un accord commercial. En mai, ils ont au contraire souffert du revirement inattendu de Donald Trump qui a repris les hostilités sur tous les fronts.

Le second fait marquant provient de l'infléchissement des positions des banques centrales, face aux risques générés par la guerre commerciale. Alors qu'elle avait entamé une politique de normalisation de ses taux au second semestre 2018, la Fed américaine a adopté un discours beaucoup plus accommodant au fil des mois, pour finalement ouvrir la voie à un assouplissement, qui est d'ailleurs anticipé aujourd'hui par les marchés. Mario Draghi lui a emboîté le pas en juin, en affirmant que la BCE était prête à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la croissance et s'assurer que l'inflation revienne rapidement vers la cible des 2%. Ces interventions des banques centrales paraissent avant tout « préventives » face aux risques conjoncturels, car les indicateurs macro-économiques récents ne militent pas tous pour une baisse des taux directeurs...

Enfin, je citerai la démission de Theresa May qui a échoué à faire voter son accord pour le Brexit, laissant Boris Johnson, fervent défenseur d'un « hard Brexit », favori pour lui succéder.

2

### Comment pourrait évoluer la conjoncture mondiale dans les prochains mois ?

L'environnement macro-économique reste incertain, en raison principalement de la guerre commerciale qui pèse sur la confiance des agents économiques et ralentit les décisions d'investissement. Ainsi, l'économie américaine jusqu'à présent très robuste donne des signes de ralentissement (nette baisse des créations d'emploi le mois dernier). En Chine, les récents indicateurs (production industrielle, indices PMI...) montrent également une dégradation après un premier trimestre encourageant. Enfin la situation de l'Europe est contrastée. La croissance y est structurellement plus faible mais également plus résiliente : l'Allemagne qui exporte beaucoup est le pays le plus touché par la guerre

commerciale, l'Italie est confrontée à une situation politique instable. La France résiste quant à elle plutôt bien, malgré l'épisode des « gilets jaunes » car elle est moins sensible au commerce international. Le climat des affaires se tient bien, la confiance des dirigeants de PME/ETI est au plus haut depuis 8 mois...

Au global, l'économie mondiale poursuit son ralentissement, dont l'ampleur dépendra toutefois des suites de la guerre commerciale. Un accord sera certainement trouvé, mais cela peut prendre encore plusieurs mois ; Donald Trump entre en campagne électorale, et pourrait rester virulent pour plaire à son électorat...

3

### Quelles sont vos anticipations pour les marchés dans ce contexte ?

Nous restons prudents et sélectifs sur les marchés des actions en raison des incertitudes sur la croissance et le commerce mondial. En outre, l'hypothèse d'un « hard Brexit » est un sujet qui peut ramener de la volatilité. Cependant, l'inflexion récente des banques centrales qui ouvre la voie à une politique d'assouplissement monétaire modifie la donne. Une politique plus accommodante des banques centrales et le maintien de taux bas sont théoriquement favorables aux actions, à condition que l'économie ne tombe pas en récession. Le risque serait également d'entrer dans une longue période de stagnation à la japonaise (sans croissance ni inflation), qui pénaliserait les résultats des entreprises et la valorisation des actifs. Ce n'est toutefois pas notre scénario central. Nous adaptons notre stratégie d'investissement à l'environnement actuel, en privilégiant les valeurs de croissance, à bonne visibilité et aux bilans solides. Nous sélectionnons également des titres qui procurent des rendements élevés et pérennes, qui constituent une protection à la baisse. Cette approche est également valable pour les valeurs moyennes, un univers qui recèle toujours beaucoup de pépites à fort potentiel.

## LOI PACTE – MODERNISATION DE L'ASSURANCE-VIE, DU PEA ET DU PEA-PME

Coralie Smette, Directeur de l'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale



La loi relative à la croissance et la transformation des entreprises dite « Loi Pacte » est entrée en vigueur le 24 mai 2019, après plus de 18 mois de discussions. Le projet final comporte 221 articles, là où initialement ne figuraient que 71 articles.

L'objectif du gouvernement est de faciliter la création, le développement, le financement et la transmission des entreprises en levant les principaux obstacles.

Nous avons sélectionné les mesures concernant l'assurance-vie, le PEA & PEA-PME. Nous reviendrons ultérieurement sur celles concernant le nouveau PER (Plan d'Épargne Retraite) et l'épargne salariale.

### ASSURANCE-VIE

#### Une transférabilité partielle vers de nouveaux contrats

L'une des mesures phare de la Loi Pacte est de permettre aux épargnants de transférer leur ancien contrat d'assurance-vie vers un nouveau contrat plus performant et plus moderne, sans perdre l'antériorité fiscale.

Cependant, ce changement ne pourra se faire qu'au sein de la même compagnie d'assurance et non vers un nouvel assureur, raison pour laquelle on parle de « transférabilité partielle ».

En transformant vos vieux contrats offrant souvent de faibles rendements, vous pouvez avoir accès à de nouvelles options de gestion plus performantes et des placements plus adaptés.

#### Des obligations d'information renforcées

Les assureurs devront désormais faire preuve de plus de transparence. Ils devront communiquer :

- des informations plus détaillées sur les frais avant l'ouverture d'un contrat ;
- des informations sur le rendement des fonds euros (publication sur le site du rendement moyen par contrat) ;
- des informations sur les supports « verts » éligibles au contrat.

#### Divers

Le cadre législatif de « l'Eurocroissance » est modernisé puisqu'il est créé un 2<sup>ème</sup> mécanisme « Eurocroissance » avec une garantie à l'échéance exprimée en euros.

Les fonds d'investissements alternatifs (FIA) ouverts à des professionnels sont désormais éligibles sans plafond.

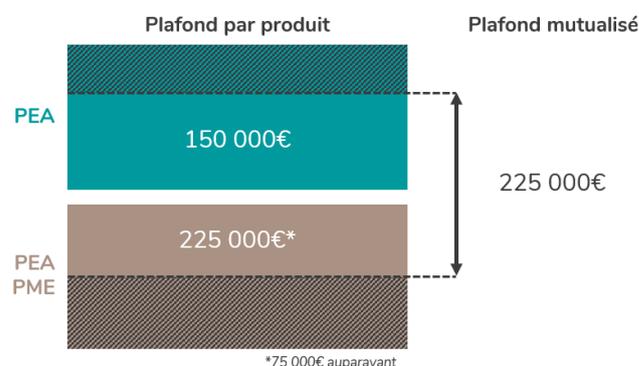
### PEA & PEA-PME

#### Création d'un PEA « Jeune »

Désormais, les jeunes adultes de 18 à 21 ans (voire 25 ans s'ils poursuivent des études) rattachés au foyer fiscal de leurs parents peuvent ouvrir un PEA. Ce produit reste interdit aux mineurs. Le plafond des versements est en revanche limité à 20 000€ tant que le titulaire est rattaché fiscalement, raison pour laquelle ce dispositif a été surnommé le « PEA Jeune ». Une fois détaché, le titulaire retrouve un plafond classique tout en gardant l'antériorité fiscale.

#### Mutualisation asymétrique des plafonds

Le plafond du PEA-PME a été remonté à 225 000€. Toutefois, le cumul des versements sur les deux produits PEA et PEA-PME ne devra pas dépasser 225 000€ (« fusion asymétrique des plafonds »).



#### Assouplissement du PEA et PEA-PME

Depuis le 24 mai 2019, après 5 ans de détention, le PEA et le PEA-PME gagnent en souplesse puisqu'il est désormais possible :

- d'effectuer des retraits partiels dès la 5<sup>ème</sup> année sans provoquer la clôture du plan ;
- de continuer à faire vivre le plan et d'effectuer des versements complémentaires (dans la limite des plafonds).

Dans les 5 premières années de détention, les rachats partiels consécutifs au licenciement, l'invalidité de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie ou la mise à la retraite anticipée du titulaire, du conjoint ou du partenaire de PACS n'entraînent plus la clôture.

Enfin, de nouveaux investissements sont éligibles au PEA-PME comme les instruments du financement participatif ou les ORA non cotées.

# FOCUS SUR TALENCE SÉLECTION PME

Le fonds Talence Sélection PME a fêté ses 5 ans en début d'année. Il affiche une solide performance depuis sa création (le 06/01/2014), avec une progression de 62,4% (au 14/06/2019), contre +54% pour son indice de référence, le CAC Small dividendes réinvestis.

Le fonds, éligible au dispositif du PEA-PME, investit dans les petites capitalisations boursières françaises qui représentent un univers d'environ 450 sociétés cotées, dans des secteurs

très diversifiés au sein de l'industrie et des services.

L'un des atouts de ce segment de marché est d'être exposé à de nombreuses thématiques porteuses, par exemple dans la santé, la technologie ou les services numériques. On peut également y dénicher des acteurs de niches qui détiennent parfois des positions concurrentielles uniques dans le monde...



**Régis Lefort**  
Gérant du fonds

« Les petites capitalisations ont subi une correction que j'estime excessive au cours du second semestre de l'année dernière. Elles se sont reprises depuis le début de l'année, toutefois de manière plus mesurée que les grandes capitalisations. Un certain nombre de valorisations se sont ajustées à la baisse et sont revenues à des niveaux abordables. Je pense donc que c'est le bon moment pour investir dans le fonds, car nonobstant les fluctuations de marchés, c'est avant tout dans des sociétés que nous rencontrons régulièrement que j'investis.

En tant que gérant du fonds, mon rôle consiste notamment à découvrir des petites sociétés à fort potentiel que nous qualifions de « pépites ». Ce sont ces sociétés qui créent le plus de valeur à moyen terme pour leurs actionnaires. Par exemple, Lumibird est un leader en Europe dans les lasers, destinés à différents domaines industriels, au médical dans l'ophtalmologie et depuis peu, au marché de la voiture autonome (via ses capteurs Lidar) dont le potentiel est considérable. C'est une société en forte croissance, dégagant une belle rentabilité, et c'est actuellement une de mes convictions au sein du fonds ».



**L'OPINION DU GÉRANT PRIVÉ**  
Hervé Picard

## Quels sont pour vous les atouts du fonds Talence Sélection PME ?

Talence Sélection PME est un des rares fonds permettant d'investir sur les entreprises françaises de petites tailles. Sur cette thématique qui peut apporter de fortes performances comme on a pu l'observer ces dernières années, l'investissement en direct sur ces entreprises présente de nombreux risques. Afin de réduire ces risques, il est préférable de réaliser son investissement par l'intermédiaire d'un fonds comme celui-ci : Talence Sélection PME étant investi sur plus de 50 valeurs, il apporte une grande diversification du portefeuille. En outre le fonds a fêté ses 5 ans, ce qui a permis à son gérant de faire la preuve de son expertise dans ce domaine. Enfin le fonds

est éligible au PEA-PME ce qui permet de bénéficier de ses avantages fiscaux.

## Est-ce le moment pour investir ?

Les valorisations sont actuellement assez attractives. Néanmoins, les actions de petites capitalisations sont relativement volatiles, raison pour laquelle je recommande un investissement progressif, sur un rythme trimestriel par exemple.

## Qu'est-ce qui séduit vos clients dans ce fonds ?

Ce fonds répond à deux objectifs de nos clients : tout d'abord la performance à long terme grâce au dynamisme des PME françaises, ensuite la satisfaction de soutenir l'emploi en France en investissant dans le tissu industriel français, ce qui leur permet de participer à la lutte contre le chômage.

## VOTRE GÉRANT RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Ce document est la propriété de Talence Gestion, toute reproduction même partielle est interdite sans son autorisation écrite préalable. Il a un caractère informatif et non contractuel. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires, stratégies y compris les opinions exprimées) s'appuient sur des sources dignes de foi et de l'environnement financier, juridique, et fiscal à la date d'établissement du document. Elles ne valent qu'à l'instant, où elles ont été données et peuvent donc être sujettes à modifications au gré des évolutions des marchés et de la réglementation et être mises à jour à tout moment sans préavis. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des produits et services présentés, ni une consultation, un conseil ou un avis à caractère juridique ou fiscal. Les produits et services ne sont garantis ni en capital, ni en rendement. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux produits et services d'investissement et sur leur adéquation avec sa situation personnelle, ses objectifs et son horizon de placement. Les réflexions et informations fournies en matière patrimoniale et fiscale devront être validées par des professionnels indépendants habilités avant toute mise en œuvre. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investissement dans un OPC doit se faire après avoir pris connaissance de la documentation (DIC/DICI/prospectus), disponible auprès de sa société de gestion ou le site internet de celle-ci. Les OPC de Talence Gestion sont de droit français et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons.

TALENCE GESTION • SAS au capital de 450 000 € • RCS Paris : 521 659 060 - SGP agréée par l'AMF le 26/05/2010 sous le n° GP-10000019 • ORIAS : n°10057627  
Siège social - 38 avenue Hoche 75008 Paris • Tél. : 01 40 73 89 60 • Fax : 01 40 70 16 67 • Mail : contact@talencegestion.fr • Site : www.talencegestion.fr  
Bureaux Nord de la France - 999 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul • Tél. : 01 83 96 31 30